



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de membres absents : 4

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 22 juin 2021

OBJET :

DE-CCAS-21-06-1-9) APPEL A PROJET DE L'ASSOCIATION AOUT
SECOURS ALIMENTAIRE 94

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi vingt-deux juin à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le mercredi 16 juin 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme GALL, Mme GAUVAIN, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, M. LEBEAU, Mme POLLARD.

Pouvoirs : Mme DUPRE (pouvoir à Mme BRÉON), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme POLLARD), Mme HUET (pouvoir à Mme GUYOMARD DE PREAUDET), Mme JOURION (pouvoir à Mme De VINZELLES).

Excusés : M. CHARDON, Mme LIBERT-ALBANEL, Mme MARTIN, M. MORAINÉ.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Considérant la proposition de la Vice-présidente de verser une subvention à l'association « Août secours alimentaire 94 » pour la mise en œuvre de distribution de colis alimentaires pendant le mois d'août 2021 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Décide, sur l'exercice 2021, d'attribuer une subvention à l'association « Août Secours Alimentaire » Val-de-Marne pour la mise en œuvre de distribution de colis alimentaires pendant le mois d'août 2021.

ARTICLE II : Fixe le montant de cette subvention à 900 €

ARTICLE III : Cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé